



**Compte-rendu du groupe de
travail « services »
du 22 juin 2010 à
la maison pour tous de
Magnières**

Présents : Philippe ALAVOINE, Pierre MANGEOLLE, Claudie DEBOMY, Elisabeth PRUDONT (Vallois), Françoise BALLAND (Vennezey), Adélaïde COSSON (Remenoville), Joël DONATIN, Gérard CHIQUART, Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), François GENAY (Fraimbois), Daniel LOPPION (Vathiménil), Bernadette GAUCHE, Marie-Odile SIMON (Haudonville), Dominique GEORGE, Pascal BURGAIN, Jeannine FULCHIN (Magnières), Véronique PERRIN, Ghislaine POINSARD (Moyen).

Excusés :

Jean-Marie GRAVIER (Haudonville),

1. Visite du chantier de la Maison de santé

Les membres du groupe de travail ont visité le chantier de la future maison de santé.

Les délais sont, pour le moment, respectés.

Sauf imprévu dans la continuité des travaux, l'ouverture pourrait se faire dans le courant du 1^{er} trimestre 2011.

D'autres projets sont actuellement en cours sur le Lunévillois. Ceux-ci ne se font-ils pas concurrence pour la recherche de médecins ?

La désertification médicale est une préoccupation de nombreux territoires ruraux. Les maisons de santé semblent être une réponse appropriée aux besoins des médecins.

Toutes les structures intercommunales se posent les mêmes questions : faut-il construire avant ou après avoir la totalité des professionnels de santé ?

Dominique GEORGE informe que, depuis le début des travaux et la pose de l'affiche, les appels téléphoniques sont plus nombreux.

Une piste sérieuse est en cours avec un médecin.

Concernant les problèmes de garde évoqués lors de la dernière réunion :

Une réunion a eu lieu avec les médecins du territoire de Gerbéviller, les référents des gardes du secteur de Bayon et les représentants du conseil de l'ordre.

Chacun est conscient de la difficulté supplémentaire engendrée par le système de garde. Aussi, les médecins du secteur Gerbéviller-Bayon sont favorables à la suppression des gardes de nuit si celles-ci peuvent être assurées par un autre moyen (médigarde ou sos-médecin). Un courrier a été transmis dans ce sens au conseil de l'ordre.

Pour finir, Dominique GEORGE indique que le projet de santé est en cours de réflexion (thème du diabète retenu, entre autres). La création de l'ARS (Agence régionale de Santé) entraîne un retard dans les dispositifs de soutien au fonctionnement des maisons de santé. Le nouveau cahier des charges sera connu dans le courant du dernier trimestre 2010.

Concernant les autres professions médicales, il est intéressant de les « greffer » après l'installation des médecins lors des sorties des écoles en juin 2011.

2. Relais Services Publics

Pascal BURGAIN informe que le conseil communautaire a émis un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur la mise en place de permanences « relais services publics » sur le territoire.

Le groupe de travail est chargé de proposer une organisation et des lieux de permanences.

Actuellement, 18h/semaine de permanence sont effectuées par Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe sur les communes de Mont-sur-Meurthe, Rehainviller, Xermaménil et Lamath.

Le label « relais services publics » permet de mettre en place des permanences à raison de 24h/semaine et de bénéficier de davantage de services.

Relais familles	Relais Services Publics
18h/semaine	24h/semaine
Informations diverses / écoute / réorientation vers les services adéquats	Formation particulière du personnel permettant d'avoir un contact direct avec les institutions type CAF, MSA, CPAM...

6 heures de permanence sont donc à organiser sur le territoire, en complément des permanences de Xermaménil et de Lamath.

Familles Rurales propose que ces permanences s'effectuent les mercredis.

Le groupe de travail propose :

- Une permanence sur Gerbéviller toutes les semaines (la commune de Gerbéviller sera sollicitée dans ce sens)
- Une permanence sur Magnières tous les 15 jours,
- Une permanence sur Moyen tous les 15 jours. La commune de Moyen sera sollicitée sur cette proposition (prochain conseil le 9 juillet).

Il est rappelé que l'accueil d'une permanence nécessite un bureau, une connexion internet, une liaison téléphonique, un moyen d'impression, un lieu de stockage des documents, un accès à des sanitaires.

Ces permanences ne nécessitent aucun financement des communes (autres que la mise à disposition du lieu), ni de la Communauté de Communes.

Cette proposition sera présentée lors du prochain conseil communautaire. Une convention devra être élaborée entre l'association Familles Rurales et la Communauté de Communes de la Mortagne. Cette convention devra intégrer les permanences de Xermaménil et de Lamath.

3. Questions diverses

❖ Seniors en vacances

Actuellement, 24 personnes sont inscrites au voyage.

Le tarif annoncé concernant le transport est basé sur 30 personnes.

Le groupe propose que le voyage soit maintenu et que des relances soient effectuées par internet dans les mairies.

Des recherches de financement sont actuellement en cours auprès du programme Leader pour diminuer le coût du transport.

❖ *All services*

L'entreprise All services a sollicité la Communauté de Communes pour faire de l'information sur les services qu'elle propose (services similaires à l'ADMR).

Bernadette GAUCHE rappelle que l'ADMR emploie 41 personnes (19,5 personnes équivalent temps plein). Le coût de la prestation est de 16,25 €/h. Actuellement, l'ADMR répond aux besoins exprimés par les personnes du territoire.

Les membres du groupe pensent qu'il ne faut pas faire de concurrence avec les organismes en place qui créent de l'emploi sur le secteur.

Il ne sera pas donné suite à la demande de All Services.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « services » présents et excusés
- membres du Bureau
- communes